

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 506

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 36

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« II. – A. – L'article 3 entre en vigueur lors du prochain renouvellement général des comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans la fonction publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.